

Séance de la Commission Permanente du lundi 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de février, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Claude DUCHÉ, membre de la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : Mme Françoise BAUDE, M. Denis MOALLIC

Date des convocations : 5 février 2024

Membres en exercice : 8
 Pour : 6

Membres présents : 6
 Contre : 0

Nombre de votants : 6
 Abstention : 0

N° 24-023

OBJET : SECOURS RESTAURATION SCOLAIRE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
 DÉCIDE**

d'accorder un secours financier, à 6 familles, soit 8 enfants, pour le règlement de leurs factures de restauration scolaire, pour février et mars 2024, pour un montant global plafond de **480,56 €**.

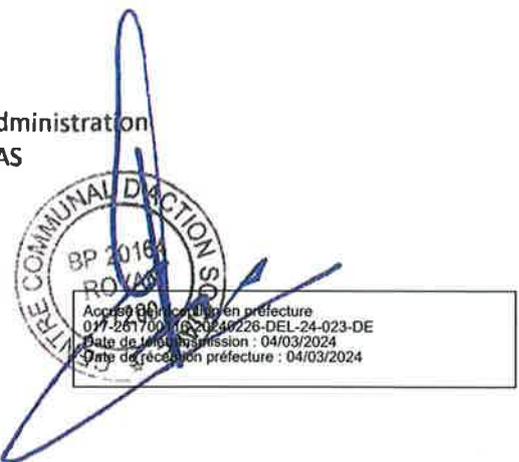
La somme sera versée directement à – **Régie périscolaire** – 4 allée des Mattes du Gua– 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 26 février 2024

Pour le Conseil d'Administration
 Le Président du CCAS
 Maire de Royan

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
 compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales, le 04/03/2024
 Certifié conforme
 Centre Communal d'Action sociale de Royan,
 le 04/03/2024
 Par délégation du Président,
 La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



BP 20164
 ROYAN

Accusé de réception en préfecture
 017-26170016-20240226-DEL-24-023-DE
 Date de mise en commission : 04/03/2024
 Date de réception préfecture : 04/03/2024